

**COMPTE RENDU  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA FNEP  
DU SAMEDI 2 AVRIL 2016**

**Etaient présent(e)s :**

- Mesdames Amélie Leport, Frédérique Levrier-Willem, Christine Malherbe, Bernadette Sempéré, Françoise Sornas-Mousseux.
- Messieurs Paul Andréo, Jonathan Azoulay, Pierre Beaulier, Emmanuel Carré, Jean-Luc Collet, Arnaud Dreyfuss, Denis Dumont, Eric Dupressoir, Olivier Gautier, Olivier Grousselle, Bernard Hasson, Michel Kubler, Patrice-Michel Langlumé, Stéphane Lebrati, Lionel Léturgie, Alexandre Martini, Jean-Robert Mouillet, Jacques Nègre, Jean-Marie Patier, Michel Robic, Patrick Roux, Grégoire Van Steenbrugge.

**Etaient représenté(e)s :**

- Mesdames Fayrouz Ben Aïcha, Annie Bertocchi, Jocelyne Bolot, Catherine Cardon, Jocelyne Chelin, Christine Cussac, Ghislaine Daurel-Heydenreich, Brigitte Dupressoir, Valérie Durnerin, Isabelle Dutel, Cécile Falfus, Anne-Marie Flory-Saez, Nathalie Grassaud, Virginie Héléwa, Isabelle Hubert-Dupon, Adrienne Jablanczy, Patricia Lasserre, Catherine Lespine, Valérie Maloeuvre, Andrée Mannoni, Olivia Marchal, Marie-Salomé Mogenet, Catherine Othaburu, Véronique Payot-Rose, Caroline Rival, Caroline Tisserand, Nicole Vautrain, Danièle Viguiet-Duvivier ;
- Messieurs Daniel Ach, Edouard Amara, Stéphane André, Hervé Belmontet, Bernard Bergeret, Jean-Guy Bernard, Dominique Bisbau, Pierre Bouvier, Michel Boyancé, Jean Canéto, François Charmet, Pierre Collignon, Gilles Davin, Patrick de Bouter, Benoît de Saint-Sernin, Lionel Desage, Jean-Marc Epelbaum, Jacky Essayag, Thierry Faba, Frédéric Fabry, Robert Fédida, Patrick Féval, Philippe Fort, Freddy Garcia, Philippe Grassaud, Ali Hannas, Gérard Hermant, Joël Houssay, Benjamin Jarry, Louis Jouanny, Didier Jourdan, Jean-Pierre Jousse, Karim Khenissi, Philippe Lansade, Jérôme Lebrun, Jérôme Legros, Rodolphe Léon, Jean-Michel Leralu, Dominique Luccantoni, Thierry Mélac, José Mello, Jean Mortreux, Henri Neyrand, Bruno Nicolas, Stéphane Niel, Thierry Ober, François-Patrice Pecnard, Bernard Porta, Pierre Roca, Bernard Sallustro, Pierre Schorter, Wilson Silva, Jean-Paul Tahmazian, Christophe Tardy, François Trollet, Jean-Claude Walter.

**Etaient invité(e)s :**

- Madame Brigitte Etévé

La séance est ouverte à 11h00.

Le Président remercie vivement Stéphane LEBRATI qui a mis à la disposition de la FNEP les locaux de l'Institut Supérieur d'Optique.

Il constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc délibérer.

**1) RAPPORT MORAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, STÉPHANE LEBRATI (voir rapport moral en annexe 1)**

Le Secrétaire général résume les actions principales engagées par la Fédération :

- continuation des recours auprès du Conseil Constitutionnel contre la loi du 5 mars 2014 privant les écoles privées des fonds issus de la taxe d'apprentissage. Un recours auprès de la Cour de Justice Européenne est programmé ;  
Les membres présents proposent que le Commission de la concurrence et de la consommation française soit aussi saisie ;
- continuation des recours devant le Conseil d'Etat contre le projet de suppression des concours d'entrée en institut de formation en masso-kinésithérapie et donc disparition des écoles privées préparant à ces concours ;
- action pour aider la CNCP à désengorger les dossiers en renouvellement de titre pour les écoles privées et donc pour les adhérents à la Fédération. Cette action continuera au premier semestre 2016.

**2) RAPPORT DU TRÉSORIER, ALEXANDRE MARTINI (voir comptes en annexe 2)**

Les comptes sont présentés par le Trésorier. Il fait état d'une baisse des cotisations et d'une hausse des subventions. L'ensemble des actions spécifiques, rappelées par le Secrétaire général de la Fédération, ont entraîné un déficit d'environ 70 000 euros qui conduira à une « reprise » sur les excédents antérieurs.

Le rapport du Commissaire aux comptes n'étant pas parvenu, l'Assemblée ne peut :

- approuver son rapport,
- approuver les comptes au 31 décembre 2015,
- donner quitus au trésorier.

Ces points feront l'objet d'une consultation écrite selon la procédure prévue par les nouveaux statuts de la FNEP.

Le barème des cotisations resterait inchangé pour 2016.



### **3) INTERVENTION DE PATRICK ROUX, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION**

Le Président présente les objectifs pour les années 2016 et 2017.

- Sur le plan comptable, l'objectif pour l'exercice 2016 est de ne pas générer de perte :
  - pour les recettes, un accroissement du nombre de cotisants : grandes écoles, CHANED, voire écoles de coiffure et d'esthétique ;
  - et un nouveau versement au titre du paritarisme ;
  - pour les dépenses : le recrutement d'un « chargé de mission » pour optimiser la communication de la FNEP dont le coût serait largement compensé par la réduction des dépenses exceptionnelles au cours de l'année (CNCP et recours pour la Taxe et les concours Kiné).
- Sur le plan politique, la diffusion d'un nouveau livre Blanc et l'organisation d'un colloque sur l'enseignement privé fin novembre au Sénat.
- Pour 2017, il est espéré l'absence de dépenses exceptionnelles, des subventions en hausse grâce à une meilleure connaissance des entreprises de la Branche par la désignation d'une caisse unique pour la collecte des cotisations retraite complémentaire (les partenaires sociaux ont en effet accepté la désignation obligatoire de B2V) et le fonctionnement du nouvel Observatoire des Métiers et de l'Emploi de l'Enseignement Privé (OMEEP).
- Les réserves devraient être reconstituées à partir de 2017 pour permettre à terme à la FNEP d'acquérir ses locaux.
- Les objectifs de la Fédération sont :
  - un nombre d'adhérent proche de 500, soit 20 % des entreprises de la Branche, bien au-dessus du seuil légal de représentativité fixé à 8% ;
  - un maintien du poids relatif subventions/cotisations à 40% / 60%.

En réponse aux questions des membres présents :

- le rôle de la FNEP auprès de la CNCP est précisé et il est demandé à ce qu'un article de la lettre de la FNEP précise la définition des nouveaux « blocs de compétences » ;
- en cas de rapprochement avec les écoles d'esthétique, la Fédération devra se préoccuper du devenir des CQP de cette branche.

### **4) INTERVENTION DE LIONEL LÉTURGIE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SOCIALE, EN CHARGE DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE**

- Caractéristique fondamentale de la négociation collective depuis 4 ans : c'est le législateur qui dicte notre calendrier et notre programme de travail. Derniers dossiers très lourds qu'il a fallu prendre à bras le corps dont la protection santé pour les salariés de la branche et la mise à jour des accords génération et d'égalité homme/femme. Pour 2016, les sujets principaux connus sont : le « chèque santé » et la pénibilité. La volonté de la Fédération est de protéger au maximum les entreprises de la Branche des sanctions (URSSAF notamment, pour défaut de négociation).

- En plus des obligations légales, la Fédération a en 2015 :
  - créé l'OMEEP : observatoire des métiers de l'enseignement privé, organe privé paritaire qui permettra le recensement des entreprises de la branche et un état des lieux plus exhaustif que le « rapport annuel de branche » ;
  - ouvert plusieurs chantiers relatifs à l'évolution de la convention collective, tant dans son champ que dans les stipulations relatives à certains niveaux ou natures d'enseignement : enseignement à distance, CFA « orphelins », formations à Bac +3 ;
  - s'est engagée à débattre sur des sujets demandés par les syndicats sur les CFA, le statut cadre des enseignants ou les relations sociales dans les entreprises.
  
- Le 24 novembre 2015 le changement de nom de la Convention collective a été acté : la CCN EPHC devient ainsi la CCN de l'Enseignement Privé Indépendant. L'extension est en cours.
  
- Un bref rappel est fait sur les 3 accords et 3 avenants négociés et signés depuis la dernière Assemblée générale et qui ont été détaillés dans les différentes « Lettres de la Fédération ». Depuis janvier, 3 avenants et un accord ont été signés, dont l'avenant sur les minima salariaux qui ont vu une progression de 0.7% pour les minima d'entrée de grille et de 0.5% pour les autres. Il est en cours d'extension.
  
- La Commission paritaire nationale d'interprétation et de conciliation (ou CPNIC) a émis 14 avis en 2015. Il est rappelé que les écoles doivent impérativement contacter la Fédération avant de saisir cette commission.
  
- Suite à la loi Macron d'août 2015 modifiant les règles de validation des accords d'entreprise sans délégués syndicaux, les partenaires sociaux et la Fédération doivent convenir en 2016 de la création d'une Commission Paritaire de Validation des Accords d'Entreprise qui devra obligatoirement émettre un avis sur les accords intervenus dans des entreprises entre la direction et des salariés non mandatés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h05.



Le Président  
Patrick Roux



Le Vice-président  
Lionel Léturgie